

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale
des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Service territorial de
l'architecture et du patrimoine
des Bouches-du-Rhône

Affaire suivie par
Olivier BLANC
Mickaël HAUTIER
Tel. : (33) [0]4 90 96 48 14
Fax. : (33) [0]4 91 91 57

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au chef du Service Territorial de
l'Architecture et du Patrimoine

à

M. Jean Paul CAPITANI

SCI ST MARTIN
23, quai Max Dormoy

13200 ARLES

COPIE

Références:

OB/MH N° 214

ARLES M. CAPITANI 27112014.odt

Arles, le 27 novembre 2014

objet: Arles-Place Nina Berberova, rue du Docteur Fanton, rue du Séminaire

Monsieur,

Pour faire suite aux entretiens que nous avons eut le 18 septembre et 8 octobre 2014, par la voix de votre fils Laurent, architecte, je vous informe que je ne pourrais émettre un avis favorable à la conformité de plusieurs travaux que vous avez faits réaliser sur vos immeubles, aux adresses citées en objet.

En effet, je relève que plusieurs ouvrages présentent n'ont pas été autorisés au titre du règlement du plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Arles. A ma connaissance, aucun de ces ouvrages n'a fait l'objet d'une déclaration en régularisation.

Les travaux observés, concernent les immeubles suivants:

- 6 rue du séminaire, où l'autorisation pour la réalisation d'un auvent à été outrepassée, ainsi que sur la pose d'un groupe de climatisation qui n'a pas fait l'objet de déclaration,
- 2 bis rue du séminaire, pose d'une pré-enseigne sans déclaration préalable,
- 41 rue du Docteur Fanton, les travaux réalisés ne sont pas conformes au permis de construire 13 004 PC 08R0239,
- 4 place Nina Berberova, plusieurs modifications de façade sans déclaration ont été relevées, dont la pose de climatiseurs en façade, le remplacement de menuiseries, cheminée d'extraction etc.

- Place Massillon l'aménagement de la rampe d'accès des publics empêchés a été exécutée irrégulièrement

En conséquence, je vous saurais gré de procéder, sans délai, à la dépose de tous les éléments décrits ci-dessus, et je vous encourage, à déclarer préalablement à l'avenir, tous travaux qui pourraient s'avérer utiles à l'exploitation de vos immeubles.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.



Olivier BLANC

Copies : M. David GRZYB adjoint à l'urbanisme de la ville d'Arles
M. Christian MOURISARD adjoint au patrimoine de la ville d'Arles